



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2024-33

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n°2355DRCC notifié le 27 juillet 2023, concernant les travaux de désamiantage avant rénovation ou démolition à la Citadelle de Rodemack, passé avec la société XARDEL DEMOLITION et conclu pour un montant de 38 700,00 € H.T,

Vu l'avenant n°1 présenté par l'entreprise XARDEL DEMOLITION, actant la réalisation de prestations supplémentaires et portant le montant du marché à 39 495,00 € H.T,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 2,05 % en plus-value, soit pour un montant de plus de 795,00 € H.T, est accepté à la date du 25 mars 2024, ce qui porte le montant total du marché après avenant n°1 à la somme de 39 495,00 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 mars 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE le 06 AOUT 2024